

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mille treize, le 3 décembre à 19 h 00

Le Conseil Municipal d'Eyragues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Max GILLES, Maire.

Date de la convocation :
27 novembre 2013

Conseillers en exercice : 26
Présents : 21
Procuration : 3
Votes : 24

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2013

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, BASNEL Françoise, GAVANON Michel, ROSELLO Louis, RICARD André, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, DELABRE Eric, AMAT Bruno, NIETO Corinne, MARCEL David, BOUCHET Aurélien, LESCOT Vincent.

Absents représentés :

MARTINI Geneviève a donné procuration à POURTIER Yvette, POUJOL Odile a donné procuration à NIETO Corinne, MISTRAL Christelle a donné procuration à MISTRAL Christiane.

Absents excusés :

TAORMINA Corinne, BOUCHET Caroline.

Monsieur le Maire accueille les Conseillers Municipaux et ouvre la séance à 19 h 00.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires financières

1.1. Séjour ski – Détermination des tarifs et de la participation communale en fonction de la capacité contributive des familles (D)

Rapporteur : Françoise BASNEL

Comme chaque année la Commune organise pendant les vacances de février prochain pour les jeunes qui le souhaitent un séjour au ski.

Cette année, ce séjour sera organisé en commun avec les Communes de Graveson et de Maillane pour un montant de 526 € par enfant.

Il est proposé de fixer l'aide que la Commune apporte aux familles conformément aux demandes de la Caisse d'Allocations Familiales et comme l'an passé en fonction de la capacité contributive de celles-ci, en retenant les mêmes tranches que celles définies pour l'ALSH, de la façon suivante :

| | Quotient Familial | Montant de l'aide communale |
|-----------|--------------------|-----------------------------|
| Tranche 1 | 0-900 € | 30 € par jour |
| Tranche 2 | 901-1500 € | 15 € par jour |
| Tranche 3 | Supérieur à 1501 € | 8 € par jour |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'organisation de ce séjour et le montant des aides accordées aux familles.

1.2. Sollicitation de subvention auprès du Conseil Régional PACA pour acquisition foncière (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Dans le cadre du projet d'aménagement du secteur dit des Craux, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention du Conseil Régional pour l'acquisition du foncier à hauteur de 40% du montant estimé de ces acquisitions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter la subvention présentée.

1.3. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2014 (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Afin de permettre le règlement de dépenses d'investissement par la Commune avant le vote du budget 2014, il est demandé au Conseil d'autoriser M. le Maire à procéder à l'engagement et au règlement de ces dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à procéder à l'engagement et au règlement de ces dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2013.

2. Affaires Administratives

2.1. Modification du POS – Maison de retraite (D)

Rapporteur : Max GILLES

La maison de retraite d'Eyragues fait face à une demande croissante, l'objectif de la modification est d'assouplir les règles constructives pour permettre le confortement des établissements d'accueil des personnes âgées sans remettre en cause l'économie générale du plan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à lancer la procédure de modification du POS telle que présentée.

2.2. Contrats d'assurance des risques statutaires (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

La Commune adhère actuellement à un contrat groupé souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique des Bouches du Rhône pour garantir les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.

Ce contrat arrive à son terme au 31 décembre 2014 et le Centre de Gestion prépare actuellement la mise en concurrence pour le renouvellement de ce contrat dont la procédure devrait aboutir au plus tard à la fin du mois d'octobre 2014.

Afin de permettre l'adhésion de la Commune à ce futur contrat, il convient de délibérer afin que le Centre de Gestion soit habilité à agir pour notre compte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Centre de Gestion à lancer une consultation en vue du renouvellement des contrats d'assurance des risques statutaires pour le compte de la Commune.

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1. Autorisation au Maire de signer les actes d'acquisition des terrains Lieu-Dit "Les Craux" (D)

Rapporteur : Max GILLES

Dans le cadre du projet d'implantation d'un collège et de réalisation d'une opération d'aménagement à vocation d'habitat, et suite aux rencontres avec les différents propriétaires, le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à signer les actes d'acquisition des terrains d'assiette de ces deux opérations.

Le Conseil sera également invité à autoriser M. le Maire à engager une procédure de déclaration d'utilité publique pour l'acquisition de ces terrains pour le cas où les négociations en cours avec les propriétaires pour une acquisition amiable n'aboutiraient pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer les actes d'acquisition de ces terrains.

3.2. Autorisation au maire de signer l'acte d'échange de terrains entre la Commune et M. Jean-Pierre PRADIER (D)

Rapporteur : Max GILLES

Afin de finaliser l'échange de terrain entre la Commune et M. Jean-Pierre PRADIER, il convient de reprendre la délibération du 29 novembre 2005 afin d'approuver la prise en charge des frais par la Commune conformément aux accords pris et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'acte d'échange avec M. PRADIER.

3.3. Avancement de travaux/projets (I)

M. le Maire et les adjoints en charge des travaux et projets listés ci-dessous font le point sur l'avancement de ces opérations :

3.3.1. projet "Collège / logements"

3.3.2. Restaurant scolaire

3.3.2.1. Autorisation au Maire de signer les avenants aux marchés de travaux induits par les modifications demandées en cours d'exécution des travaux (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Le Conseil est informé de la nature et du montant des modifications demandées aux entreprises au cours de l'exécution des travaux devant faire l'objet d'avenants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer les avenants avec les entreprises concernées.

3.3.3. Espace Michel

3.3.4. Boule Bleue

4. Divers

Monsieur le Maire présente au Conseil les marchés de voirie dont la consultation a été engagée :

1. Marché triennal de réfection des revêtements des chemins incluant les chemins suivants pour un montant estimé de 700 000 € :
 - Route des Jardins
 - Chemin de la Sablière
 - Chemin des Poissonniers
 - Chemin des Cognets
 - Chemin de l'Espinet
 - Chemin de Mollégès
2. Marché Triennal de réfection des voiries du Quartier des Bourgades pour un montant estimé de 900 000 €
3. Marché d'aménagement de la Place Saint Paul et rue du Réal Couvert pour un montant estimé de 400 000 €

Madame Yvette POURTIER informe le Conseil de la mise en œuvre du projet de vidéo protection, l'entreprise choisie a fait une première visite des différents sites afin de déterminer les meilleures options techniques. Le projet de panneau d'information réglementaire est également présenté.

M. Louis ROSELLO, informe le Conseil que le CCAS a été sollicité par la Gendarmerie afin d'identifier les personnes isolées de la Commune.

M. André RICARD informe le Conseil sur l'avancement des travaux du bassin de rétention. Il signale que le cabanon semble squatté.

M. le Maire indique que ce cabanon fera prochainement l'objet de travaux en vue de son affectation au logement d'urgence.

Madame Madeleine JULLIAN indique au Conseil qu'elle était présente à la clôture de Provence Prestige et que tout s'est bien passé.

M. Michel Gavanon rappelle aux élus les soirées des 13 et 20 décembre.

M. le Maire invite les élus à la cérémonie organisée par les pompiers le 14 décembre à 11h00 ainsi qu'à l'apéritif qui sera servi à l'issue salle des mariages.

M. Eric DELABRE remercie M. le Maire pour l'organisation du séjour à Paris à l'occasion du congrès des Maires. Il signale également un souci dans l'approvisionnement des WC publics et de la salle Lagnel.

Madame Christiane MISTRAL, informe le Conseil sur la décoration de la Mairie et des grilles de rues.

M. Pierre PANCIN rappelle que le Téléthon est organisé samedi à partir de 14h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

La Secrétaire de Séance

Le Maire

Yvette POURTIER

Max GILLES